

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3599

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 105 de Mme Magne

AVANT L'ARTICLE 42

Après la première occurrence du mot :

« partie »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« à la convention mentionnée au premier alinéa ou à un accord intergouvernemental de coproduction auquel la France est partie. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.